

SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR L'INSTALLATION D'UN CHAUFFE EAU SOLAIRE OU D'UN CHAUFFAGE SOLAIRE

Ville de
Besançon

LE SOLEIL,
UNE ENERGIE
GRATUITE !



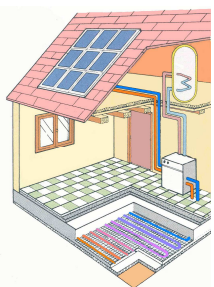
La Ville de Besançon accorde une aide dans l'habitat existant de :

300 € *

par logement aux bisontins propriétaires occupants ou bailleurs qui installent un chauffe-eau solaire ou un système solaire combiné.

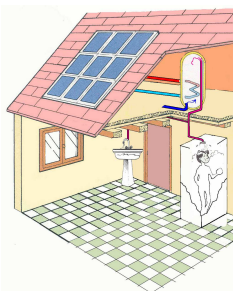
* 400 € suivant conditions de ressources ou logements conventionnés.

**Profiter de plus de
1800 heures d'ensoleillement
par an à Besançon**



Le système solaire combiné permet de préchauffer l'eau chaude sanitaire et de chauffer une maison. Il couvre environ 50 % des besoins annuels d'énergie nécessaire à la production d'eau chaude d'une famille et jusqu'à 30 % des besoins annuels d'énergie nécessaire pour le chauffage d'une maison.

20 % à 40 % d'économie par an.



Le chauffe-eau solaire permet de préchauffer l'eau chaude sanitaire et couvre environ 50 % des besoins annuels d'énergie nécessaire à la production d'eau chaude d'une famille.

40 % à 60 % d'économie par an.

RENSEIGNEMENTS



Espace Info Energie - CAUE du Doubs
21 rue Louis Pergaud - Besançon
03.81.82.04.33
caue25-info.energie@wanadoo.fr
www.caue25.org

Mairie de Besançon
Direction de la Maîtrise de l'Énergie
03.81.61.51.31 / maitrise-energie@besançon.fr

FORMULAIRE A REMPLIR

Demande de subvention

réservée à l'habitat existant

Je soussigné (Nom ; Prénom)

Demeurant (Adresse ; Code postal ; Ville)

Tel : email :

Demande l'attribution d'une subvention pour l'installation :

d'un chauffe eau solaire

d'un système solaire combiné

Réalisée et mise en service le (date)/...../.....

Par l'entreprise n° Qualisol :

À (adresse de l'installation)

25 000 BESANCON.

À, le/...../.....

(Signature)

Renseignements complémentaires

Surface totale de capteurs :m²

Mode de chauffage précédant :

Energie d'appoint utilisée pour l'installation solaire :

Nombre de personnes composant le foyer :

Année de construction de l'habitation :

Envoi du dossier

La demande de subvention doit être envoyée après la réalisation des travaux à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire - Ville de Besançon
Direction de la Maîtrise de l'Énergie
2, rue Mégevand - 25034 Besançon Cedex**

Avec les pièces justificatives :

- une copie de l'autorisation de travaux pour les capteurs
- une copie de la facture acquittée
- une copie complète du dernier avis d'imposition
- un RIB
- une photographie des panneaux solaires et de l'installation (ex : ballon de stockage...)